



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Montmajour, Arles

centre d'information
et d'orientation
Arles

académie
Aix-Marseille



lycée polyvalent
Montmajour

académie
Aix-Marseille



parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

[Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr)

 [@parcoursup_info](https://twitter.com/parcoursup_info)

 [@parcoursupinfo](https://www.facebook.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://www.instagram.com/etudiantgouv)

Pour vous aider...

- Les deux Professeurs Principaux : entretiens d'orientation personnalisés

- **Mme BAKHTI - Mme SALKA**
Psychologues de l'Education Nationale
Conseil en Orientation
vous reçoivent sur rendez-vous au lycée :
Lundi et Vendredi journée

- www.onisep.fr
- avenirs.onisep.fr
- www.parcoursup.fr
- www.messervices.etudiant.gouv.fr

Centre d'**I**nformation
et d'**O**rientation
13 rue Marius Allard
13200 Arles

 : 04 13 31 40 30

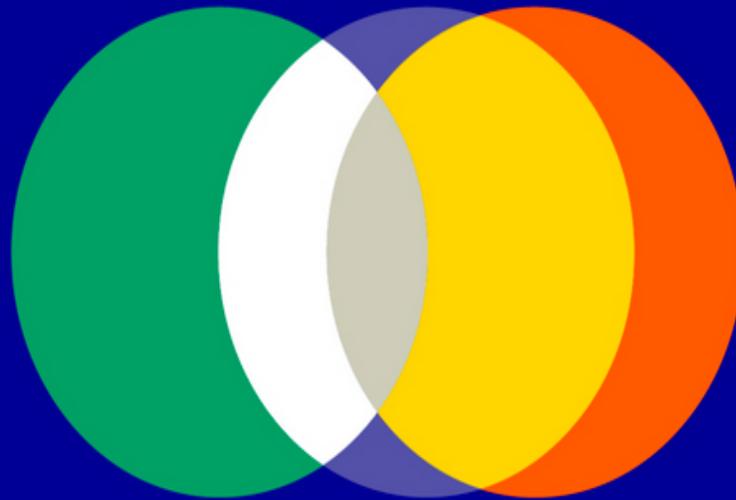
Une question, sur Parcoursup ?

0 800 400 070

Service & appel
gratuits

depuis la France métropolitaine du lundi au vendredi de 10h à 16h





L'Onisep vous propose une nouvelle offre de ressources et de services en attendant l'ouverture de la plateforme Avenir(s) !

Centre logiciel



Partager
la page



Avenirs.onisep.fr

Retrouvez toutes les informations sélectionnées par l'Onisep sur les filières, les formations, les métiers

Calendrier : étapes clés de la procédure

➔ Le **17 Janvier 2024**

- **OUVERTURE** DE LA PLATEFORME NATIONALE DE PRÉINSCRIPTION EN PREMIÈRE ANNÉE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : **PARCOURSUP**

➔ du **17 Janvier** au **14 Mars 2024** minuit

- INSCRIPTION ET SAISIE DES VŒUX (AVEC UNE ADRESSE **MAIL VALIDE ET NON MODIFIABLE**)
- *ON NE PEUT PLUS AJOUTER DE NOUVEAUX VŒUX OU REMPLACER DES VŒUX APRÈS LE 14 MARS -*

➔ jusqu'au **3 Avril 2024** inclus

- FINALISATION DES DOSSIERS ET CONFIRMATION DES VŒUX
- *ON NE PEUT PAS SUPPRIMER UN VŒU CONFIRMÉ - ON PEUT MODIFIER CERTAINS ÉLÉMENTS DE DOSSIER Y COMPRIS APRÈS CONFIRMATION DES VŒUX. APRÈS LE 03 AVRIL, ON NE PEUT PLUS RIEN MODIFIER -*

➔ du **30 MAI** au **12 Juillet 2024**

- RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS
- INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

➔ du **11 Juin** au **12 Septembre 2024** inclus

- PHASE COMPLÉMENTAIRE

Formations disponibles

EFTS :
Etablissements de
Formation en
Travail social

ÉCOLES
ingénieur,
commerce,
architecture,
vétérinaire

Instituts de
formation aux
professions
paramédicales

BTS

Le réseau
des IEP
Ou
SCIENCES
Po Paris

**AUTRES
FORMATIONS**
arts,
DNMADE,
BPJEPS ...

IFSI :
instituts de
Formation
en Soins
Infirmiers

CPGE



LICENCES

BUT

Quelques rares formations d'enseignement supérieur proposées par des établissements privés ne sont pas présentes sur Parcoursup
> Contacter directement ces établissements et vérifier les modalités d'admission et frais d'inscription

Rechercher des formations sur Parcoursup

Des vidéos tutorielles sont proposées sur Parcoursup pour vous guider à chaque étape.

Rechercher une formation

Rechercher une formation, une filière... ?

Ex: BTS droit

Zone géographique ?

Ex: Lyon

Taux d'accès par type de bac ?

Tous

Rechercher

Filtres

Types d'établissement

- Publics (13026)
- Privés sous contrat (4147)
- Privés enseignement supérieur (1173)
- Privés hors contrat (3530)

Apprentissage

- Formations en apprentissage (8528)
- Formations hors apprentissage (13348)

Plus de 10 000 formations dans cette zone géographique.

Trier par Pertinence

Public

Lycée Rene Perrin (Ugine - 73)

BTS - Production - Electrotechnique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)

PLACES DISPONIBLES : 24 TAUX D'ACCÈS : 85 %

Voir la formation Ajouter au comparateur

Formations similaires +

Voir toutes les autres formations (782)



S'inscrire sur parcoursup.fr

du 17 Janvier
au 14 Mars

- > **Une adresse mail valide et consulter régulièrement** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat

Important : renseignez un **numéro de portable** pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les **Parents** ou **Tuteurs légaux** peuvent également renseigner leur **numéro de portable**, **adresse mail** pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.

Formuler ses vœux sur Parcoursup

Du 17 Janvier
au 14 Mars

- Un vœu correspond à un choix de formation dispensée dans un établissement.
- Pour certaines formations, les lycéens formulent des vœux multiples, c'est-à-dire un vœu composé de sous-vœux (les établissements choisis).
- Les vœux ne sont pas classés, ils doivent être motivés lorsque la formation le demande.
 - Diversifier les vœux, éviter de n'en formuler qu'un seul -

AU TOTAL, le lycéen peut formuler :

- Jusqu'à **10 VOEUX** sous statut scolaire et de **1 à 10 vœux supplémentaires** en Apprentissage.
- Pour l'ensemble des vœux multiples concernant les formations BTS, BUT, CPGE (avec et sans internat), DN MADE, DCG : **20 SOUS-VOEUX maximum** au total (toutes formations confondues).

Focus sur les vœux multiples

du 17 Janvier
au 14 Mars

Dès que le lycéen fait un vœu pour une formation regroupée en vœu multiple, il en est informé sur la plateforme

A NOTER : pour les formations suivantes

Le nombre de sous-vœux est illimité et ils ne sont pas comptés dans le nombre maximum des 20 sous-vœux autorisés:

- Pour les écoles de **Commerce/Management** ou d'**Ingénieurs** regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun
- Le réseau des **7 Sciences Po/IEP en région** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, St Germain-en-laye, Toulouse) et **Sciences Po/IEP Paris**
- Le concours commun des **Ecoles Nationales Vétérinaires**
- Les parcours d'accès spécifiques santé (**PASS**) en **Ile-de-France**

Rappel: 5 vœux multiples maximum par filière - En Instituts de Formation en Soins Infirmiers (**IFSI**) et Instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés à l'échelle territoriale

Focus sur les vœux multiples

- Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total :
- Les BTS et les BUT regroupés par spécialité à l'échelle nationale
 - Les diplômes nationaux d'art (ministère de la culture) **DNA et DN MADE** regroupés par mention à l'échelle nationale
 - Les **DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale
 - Les **classes prépas** regroupées par voie à l'échelle nationale
 - Les **EFTS** (Etablissements de Formation en Travail Social) regroupés par diplôme d'Etat à l'échelle nationale

Attention : les licences ne font pas partie des vœux multiples

Focus sur les vœux multiples : exemples

- **Vous demandez un BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements différents**
 - ➔ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour **1 vœu multiple** (le **BTS**) et **7 sous-vœux** (les **établissements**) qui sont décomptés dans la limite des 20 sous-vœux autorisés.

- **Le regroupement IFSI d'Aix Marseille compte pour 1 vœu : possibilité de sélectionner les 16 instituts du regroupement de l'académie Aix-Marseille**
 - ➔ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour **1 vœu multiple** (le **regroupement** d'IFSI) et **16 sous-vœux** (les **instituts**), qui ne sont pas décomptés.

A noter : un compteur de vœux permet de suivre les vœux multiples et sous-vœux formulés.

Focus sur les vœux en **apprentissage**

- > **Jusqu'à 10 vœux en apprentissage**, en plus des 10 autres vœux autorisés.
- > **Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage** (pour la majorité des formations en apprentissage).
- > **Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage.**

- **Attention** à ne pas faire des vœux uniquement en apprentissage -

Rappel : les Centres de Formation en Apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats à la recherche d'un employeur.
Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur [Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr)

Focus sur les vœux géographiques

Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

- > Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors. **Il n'y a pas de secteur géographique.**

Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE, PASS)

- > Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence, le PPPE ou le PASS est très demandé, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique.** Un pourcentage maximum de candidats résidants en dehors du secteur géographique est fixé par le Recteur.
- > L'appartenance ou non au secteur est affichée au candidat.
- > Par **exception**, sont considérés comme « résidant dans l'académie » où se situe la licence demandée : les candidats qui souhaitent accéder à une mention de licence non dispensée dans leur académie de résidence.

Demande de **césure** : mode d'emploi

- ▶ **Un lycéen peut demander une césure directement après le bac** : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial etc...).
- > Durée de la césure : un semestre à une année universitaire.
- > **Demande de césure à signaler lors de la saisie des vœux sur Parcoursup** (en cochant la case « césure »).
- > **L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission** : le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure.
- > **La césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.
- > **A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup.**

Finaliser son dossier et confirmer vos vœux

jusqu'au 03
Avril inclus

→ Compléter le dossier :

- **Projet de formation motivé si nécessaire**
- **Rubrique « préférences et autres projets »**
- **pièces complémentaires demandées par certaines formations**
- **Rubrique « activités et centres d'intérêts »** (*facultative, mais c'est un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences, des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires*)
- **Fiche de liaison pour les candidats en situation de handicap (facultative)**

→ Confirmer chacun des vœux

ATTENTION : un vœu non confirmé au **03 avril 2024 (23h59)** ne sera pas examiné par la formation

Eléments pris en compte pour l'examen du dossier Parcoursup

Fiche Avenir

La **fiche Avenir** renseignée par le lycée permet aux formations de **mieux connaître l'élève** : elle comprend les **notes de l'élève** (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe), les **appréciations du professeur principal** et l'**avis du chef d'établissement** sur la capacité à réussir pour chaque vœu.

Bull. scolaires
notes du Bac

Année de **Première** : bulletins scolaires et **notes des épreuves anticipées de Français** et celles au titre du **contrôle continu du Bac** (lycéens généraux et Technologiques).

Année de **Terminale** : bulletins scolaires des 1^{er} et 2nd Trimestres (ou 1^{er} Semestre).

- L'élève ne peut pas confirmer ses vœux si son bulletin scolaire du 2nd Trimestre ou 1^{er} semestre n'est pas remonté dans son dossier.

Attestations *

Pour les licences mention Droit, mention Sciences.

- AVOIR **RÉPONDU OBLIGATOIREMENT** À UN **QUESTIONNAIRE D'AUTO-ÉVALUATION** ACCESSIBLE DEPUIS LA FICHE DE FORMATION PARCOURSUP AU MOMENT DE LA FORMULATION DU VŒU.
- UNE **ATTESTATION A TÉLÉCHARGER ET A JOINDRE AU DOSSIER AVANT LE 03 AVRIL 2024 (23H59)**.

Projet de
formation motivé

Expliquer, en quelques lignes, ce qui vous motive pour une formation lorsque l'établissement vous le demande. Expliciter les démarches faites pour connaître cette formation.

Des conseils pour rédiger votre projet de formation motivé sur onisep.fr



Pas de possibilité de rajouter des pièces jointes: lettre de recommandation...

Dispositif de soutien à l'accès des bacheliers professionnels en STS et STSA

- Un dispositif **au service des bacheliers professionnels pour améliorer leur accès en STS et STSA**, filières de l'enseignement supérieur dans lesquelles ils réussissent le mieux
- Pour les élèves concernés par ce dispositif et qui demandent un BTS ou BTSA, le **conseil de classe se prononce sur la poursuite d'études en BTS ou BTSA** demandé : **l'avis positif** qui peut être attribué **doit tenir compte** du **profil** de l'élève et des **attendus** de la formation d'accueil visée
- Lorsque le conseil de classe donne un avis positif sur l'orientation du candidat, **le chef d'établissement l'indique dans la fiche Avenir.**

Un appui aux lycéens boursiers

- > Une **priorité accordée aux lycéens boursiers** dans chaque formation, y compris les plus sélectives
- > Une **aide financière de 500 Euros aux lycéens boursiers** qui s'inscrivent dans une formation située en dehors de leur académie de résidence
- **Une prise en compte de la participation aux cordées de la réussite**
 - > L'information sur la **participation aux cordées de la réussite** est remontée par les Proviseurs
 - > Le **lycéen décide** s'il souhaite que cette information soit portée à la connaissance des formations du supérieur

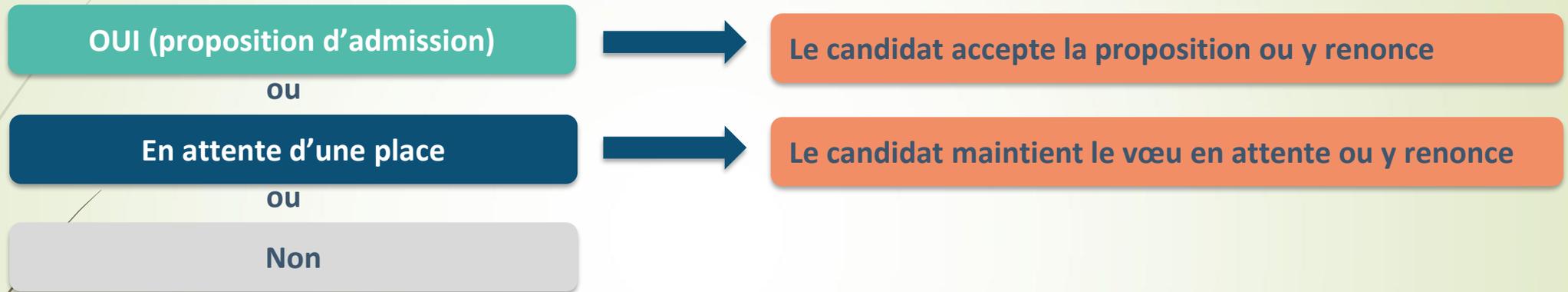
Des places prioritées pour les lycéens pro. et techno. dans les formations dans lesquelles ils réussissent le mieux

- > Un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**
- > Un nombre de **places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**

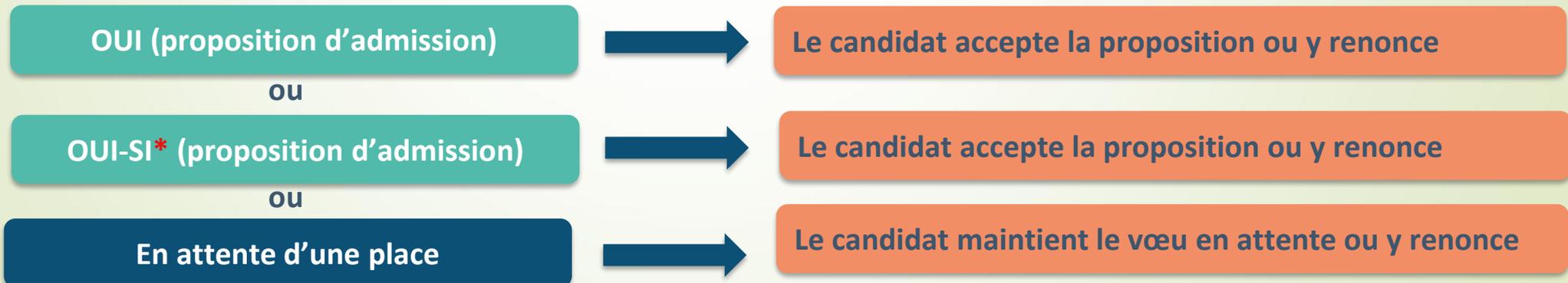
Réponses des formations et choix des candidats

du 30 MAI au
12 juillet

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)



- Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

Comment répondre aux propositions d'admission ?

- > Le lycéen reçoit **une seule proposition d'admission** et il a des **vœux en attente** :
 - ▶ Il **accepte la proposition** (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver (cette possibilité existe jusqu'en fin de phase principale).
 - ▶ S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée.
- > Le lycéen reçoit **plusieurs propositions d'admission** et il a des **vœux en attente** :
 - ▶ Il **ne peut accepter qu'une seule proposition à la fois**. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente
 - ▶ Il peut indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver.
 - ▶ S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée.

Attention : les candidats doivent **obligatoirement répondre** à **chaque proposition d'admission** reçue avant la **date limite** indiquée dans leur dossier. En **l'absence de réponse dans les délais**, la **proposition** est **retirée**.

Comment répondre aux propositions d'admission?

- > Le lycéen ne reçoit **que des réponses « en attente »**
 - ▶ des **indicateurs** s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à **suivre sa situation** qui évolue jusqu'au 12 Juillet en fonction des places libérées par d'autres candidats.
- > Le lycéen ne reçoit **que des réponses négatives** (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives).
 - ▶ **dès le 30 MAI 2024**, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la **phase complémentaire** à partir du **11 Juin 2024**.

A savoir : la **Phase complémentaire** permet de formuler jusqu'à **10 nouveaux** vœux dans des formations qui ont des places vacantes

Un accompagnement de Mai à Septembre

Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition :

→ **Dès le 30 MAI** : Les lycéens qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent demander un **accompagnement** au **lycée** ou au **CIO** pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire.

→ **Du 11 Juin au 12 Septembre** : pendant **la phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler** jusqu'à **10 vœux** dans des formations disposant de **places vacantes**.

→ **A partir du 04 Juillet**, ils peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement** de la **Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)**.

Inscription administrative dans la formation choisie

- Après avoir **accepté définitivement la proposition d'admission** de son choix et **après avoir eu ses résultats au baccalauréat**, le lycéen procède à son inscription administrative.
- L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et **non** sur **Parcoursup**.
- **Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :**
 - Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
 - **Respecter la date limite indiquée.**
 - Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.



Des services d'assistance tout au long de la procédure

A partir du
17 janvier

- > **Le Numéro Vert : 0 800 400 070**
- > **La Messagerie contact** depuis le dossier candidat
- > **Les Réseaux Sociaux (Instagram, Twitter, Facebook)** pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils

Dossier Social Etudiant

du 17 Janvier AU 15 Mai 2024

messervices.etudiant.gouv.fr

VOTRE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

 Simulateur de bourse	 Demande de dossier social étudiant (DSE)	 Suivi du dossier social étudiant (DSE)	 Guide de l'étudiant
---	---	---	--

VOTRE SANTE, VOS DROITS

 Le compte ameli	 La Complémentaire Santé Solidaire (CSS)	 Étudiants Internationaux Assurance Maladie
--	--	---

VOUS LOGER

 En résidence Crous	 Campus Paris-Saclay	 Chez un particulier	 Visale Votre garant
 Bed & Crous bouger/ voyager			

PARTIR EN MOBILITE

 europass Valorisez vos compétences avec Europass	 Erasmus+ Partir à l'étranger avec Erasmus+	 Mettez en avant vos engagements	 La Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)
 Bourses et échanges Franco-Allemands	 Office franco-québécois pour la jeunesse		